

**REPRISE DE CONCESSIONS EXPIRÉES
AU CIMETIÈRE SUD**

ARRÊTÉ

Le Maire de la Ville de BOLBEC,

VU les articles L2213-8, L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général du cimetière Sud en date du 18 août 1950 et ses modifications ultérieures,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une gestion normale du cimetière par la reprise des concessions expirées dont aucun titulaire ni ayant-droit n'a usé de son droit à renouvellement,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A partir du 1^{er} février 2024, les concessions de case de columbarium et les concessions de plaque au Jardin du Souvenir expirant en 2020 seront reprises.

ARTICLE 2 : Les familles sont invitées à faire enlever les signes funéraires et les plaques de fermeture de case ou les plaques fixées sur la stèle avant le 31 janvier 2024. A leur demande un bon d'enlèvement leur sera délivré en Mairie.

ARTICLE 3 : A l'expiration du délai sus-indiqué, les plaques et objets funéraires non réclamés deviendront propriété de l'Administration Municipale qui procédera à leur enlèvement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de la Mairie, le responsable du Cimetière, sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOLBEC, le vingt-deux septembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,



Christophe DORÉ

VILLE DE BOLBEC - CIMETIERE SUD

CONCESSIONS COLUMBARIUM ou JARDIN DU SOUVENIR EXPIREES EN 2020

EMPLACEMENT	CONCESSION	CONCESSIONNAIRE	DEFUNTS	DATE EXPIRATION	DATE ACHAT
S/JS/1/Stèle 3/29	3865	ADLUNG Lucienne	ADLUNG Hans	21/02/2020	21/02/2005
S/JS/1/Stèle 3/34	3904	FOLOPPE Jacky	FOLOPPE Henri	15/09/2020	15/09/2005
S/JS/1/Stèle 3/35	3912	FOLOPPE Jacky	FOLOPPE née BONNEVILLE Rolande	20/12/2020	20/12/2005
S/JS/1/Stèle 3/36	3913	LECOURT Serge	LECOURT née RENAULT Catherine	20/12/2020	20/12/2005

Le 22 septembre 2023

Le Maire,



Christophe DORÉ